

# Appel à création

## Thème : « L'envol »

À destination des structures de la région Bourgogne-Franche-Comté

Chaque année, l'association Itinéraires Singuliers propose un thème qui invite à la création. Chacun peut, là où il est, et avec les moyens qu'il a, participer ainsi à un projet collectif, fédérateur et solidaire et construire durant plusieurs mois une œuvre avec ses publics. En mars/avril 2019, les créations seront présentées et mises en lumière sous la forme d'un festival pluridisciplinaire.

### **Regard sur le thème, par Alain Vasseur, directeur artistique de l'association :**

« Après « Profondeurs » et « Arbres de vie », la thématique de « L'Envol » nous est apparue comme un prolongement naturel pour nourrir ce nouveau rendez-vous d'itinéraires singuliers.

L'envol évoque la notion de passage, l'aboutissement des mutations, des ruptures successives vers... la renaissance, la réalisation de nos chemins personnels, la découverte de nos vraies valeurs, l'éclairage de ce qu'il faut changer en soi pour apaiser son esprit et sa vie ou se faire plus léger dans l'action ou le repos. L'envol peut-être associé à la puissance créative d'un individu, sa faculté de se (re)connaître un et unique, de se dépasser.

L'envol symbolise l'être qui voltige, libre, spontané, léger, mais qui a dû passer par bien des transformations ou métamorphoses pour pouvoir prendre cet envol (pour exemple le cycle évolutif du papillon : l'œuf, la chenille, la chrysalide, l'envol du papillon....ou de l'adolescent)

L'envol peut également figurer, pour certains, l'esprit qui quitte le corps à la transition finale ou qui réalise de son vivant son ascension spirituelle. L'envol est intimement lié à l'amour, l'extase, l'éveil spirituel, la maturité de l'esprit, la maîtrise des sentiments, la quintessence d'une expression artistique.

L'envol évoque le mouvement qui conduit à une œuvre d'art, qui intériorise puis traduit le mot juste dans l'acte poétique, le geste fluide dans la danse, la voix pure dans le chant, l'harmonie dans la musique.

L'envol permet à chacun de partager l'éclat de ses couleurs et la joie de sa créativité, de sa résonance avec le monde qui l'entoure.

L'envol évoque aussi la nécessité de changement, de départ, de voyage, de liberté et donc parfois d'exil quand on se sent privé de ses droits fondamentaux, quand on fuit une guerre ou un état tyrannique : les migrations.

L'envol évoque notre faculté de nous revitaliser, d'affirmer notre originalité, notre liberté d'être, notre unicité et notre capacité d'agir, d'accéder à la résilience et de transformer nos manques en richesses.

Toutes les formes d'expression (danse/théâtre/arts-plastiques/vidéo/chant/lectures à haute voix...), tous les supports, tous les lieux sont possibles pour réaliser, faire connaître, transmettre vos créations et vos réalisations.

Envolez-vous/dévoilàz-vous/réveillez la musique de vos sens/ensemencez d'images votre imagination /déployez votre pensée à l'air libre/poétisez le réel ! La vie se cueille en ce printemps nouveau dans le champ de vos paroles et la germination de vos idées... libérez-là, traversez-là...à nos côtés !

**Découvrez ci-dessous le règlement et le bulletin d'inscription**

**Plus d'informations : [direction@itinerairesinguliers.com](mailto:direction@itinerairesinguliers.com)**

# Règlement

## Appel à création « L'envol »

Sur le thème « L'envol », nous vous proposons de rêver, d'imaginer et de concevoir une œuvre collective... Tout est permis, tout est possible autour du thème !

### ARTICLE 1 : Organisateur

Itinéraires Singuliers est une association culturelle, reconnue d'Intérêt général. Elle a pour objet le développement et la promotion des arts singuliers et la démocratisation de la culture et de la création artistique comme facteurs de liens sociaux et outils privilégiés de lutte contre les exclusions ([www.itineraissinguliers.com](http://www.itineraissinguliers.com))

### ARTICLE 2 : Participants

L'appel à création est destiné aux structures (éducatives, sociales, médico-sociales, sanitaires, associatives, culturelles, etc...) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

### ARTICLE 3 : Objet de l'appel à création

#### • Le principe général et son organisation :

Nous vous proposons de participer à un projet collectif et solidaire en créant, durant plusieurs mois, avec vos publics, une œuvre collective qui sera mise en lumière en mars/avril 2019 à l'occasion du festival régional Itinéraires Singuliers.

#### • Quelques règles pour mettre en place votre projet :

- Tous les supports artistiques sont possibles (vidéo, danse, théâtre, musique, photographie, peinture...), toutes les déclinaisons du thème sont permises ! *Attention : un projet trop complexe n'est pas évident à mener.*

- Il s'agit d'une création collective qui va mobiliser un groupe de participants.

- Chaque structure/groupe doit s'associer à un moment donné du projet à une autre structure ou à un autre groupe pour partager des ateliers, échanger une matière...

### ARTICLE 4 : Calendrier

• Inscription de votre création: Le coupon d'inscription est à envoyer avant le vendredi 12 octobre 2018

*À noter : une « fiche pratique » vous sera envoyée par la suite pour plus de précisions sur votre projet*

• Temps d'élaboration et de préparation : Jusqu'en février/mars 2019

• Restitution de votre projet : Votre création sera présentée en mars/avril 2019

### ARTICLE 5 : Exploitation des éléments remis par les participants / Droit à l'image

Toute participation suppose l'accord gracieux des auteurs de la création et de leur représentant légal pour que leur création soit éventuellement photographiée ou filmée. Ces supports pourront être utilisés par l'association (site internet, page facebook...), mais également par les médias et partenaires de l'association.

### ARTICLE 6 : Conditions particulières pour toute participation

• Ceci est bien un appel à création et non un appel à projet. L'association Itinéraires Singuliers n'apporte aux participants aucune aide financière dans la réalisation de leurs projets, dans aucun domaine (achat de matériel, prise en charge d'un intervenant, aide aux déplacements, etc..). L'association apporte des ressources humaines lors des réunions et du suivi de l'action (maillage, mise en lien...).

• Chaque établissement participant à l'appel à création doit être adhérent à l'association Itinéraires Singuliers (Structures de moins de 20 salariés = 20€ de cotisation / Structures de plus de 20 salariés = 100€ de cotisation)

**ARTICLE 7 : Droit applicable :** Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférant à son interprétation et à son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.

# Coupon d'inscription

## Appel à création « L'envol »

**À retourner avant le vendredi 12 octobre 2018**

Par courrier : Association Itinéraires Singuliers, 7 allée de Saint-Nazaire, 21 000 Dijon  
Ou par courriel : [direction@itinerairesinguliers.com](mailto:direction@itinerairesinguliers.com)

Nom de la Structure : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Nom du référent du projet: .....  
Fonction au sein de l'établissement : .....  
Tél : ..... Courriel : .....

Avec quel type de public travaillez-vous ? .....

Etes-vous à la recherche d'une autre structure ou autre groupe de participants pour votre projet ?  Oui  Non  
Si oui, merci de nous en dire un peu plus sur vos envies : .....

Support envisagé :

→ Forme plastique (= exposition) :

dessin/peinture  photo  sculpture  installation  autres : .....

→ Forme vivante (= spectacle) :

théâtre  danse  musique  lecture  autres : .....

→ Nous vous rappelons que pour participer au projet, vous devez être à jour de votre cotisation à l'Association Itinéraires Singuliers (une adhésion par établissement / Structures de moins de 20 salariés = 20€/ Structures de plus de 20 salariés = 100€). Si ce n'est le cas, merci de joindre au coupon d'inscription, un chèque à l'ordre de « Association Itinéraires Singuliers ». Dès réception de ce chèque, une facture vous sera envoyée.

Vous reconnaissez avoir lu le règlement et être d'accord avec son contenu,

Fait à ....., le .....  
Signature (suivie de la mention « Lu et approuvé ») et si possible le tampon de la structure